

Bulletin n° 01 du 13 août 2013

SAISON 2013 - 2014



**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE L'A. I. F. ASBL**

www.volleylux.com

Périodique paraît toutes les 3 semaines (excepté en juillet)

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl « Association des Clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg » A. C. V. B. L.

N°01 du 13 août 2013
Saison 2013 - 2014

Administration – abonnements

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 – GUERLANGE
☎ 063/38.99.63

Composition – Mise en page

Guy BURTON

Abonnements

15 numéros par année 30,-€
A verser au compte BE27 0688 9521 7673
De A.I.F.- F.R.B.V.B. – C.P. Luxembourg

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que par l'opinion qu'ils expriment.

Président provincial

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL + FAX)

E-Mail : michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL)
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
063/38.84.00 (FAX)
E-Mail : jl.massart@skynet.be

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
P. 061/65.65.77 (TEL + FAX)
B. 061/23.13.08 (TEL)

E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX)
E-mail:leopold_haager@hotmail.com

Cion Statuts et règlements

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX)

E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Secrétariat P. à

Trésorerie P. à

Commission des rencontres P. à

Commission d'Arbitrage P. à

Commision des st. et règlements P. à

Commission Beach-volley P. à

Commission Technique P. à

Article d'intérêt général P. à

Commission mini-volley

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
063/38.84.00 (FAX)
E-Mail : jl.massart@skynet.be

Commission jeunes

Jean-Pierre MALLIEN
Rue des Quatre Vents, 84
6700 ARLON (Viville)
063/23.25.57 (TEL)

E-Mail : comtechlux.srt@gmail.com

Commission technique

Jean-Pierre MALLIEN
Rue des Quatre Vents, 84
6700 ARLON (Viville)
063/23.25.57 (TEL)

E-Mail : comtechlux.srt@gmail.com

Représent. Des joueurs/euses

Sonia LAURENT
Hierlot, 8 bte 2
4990 LIERNEUX
080/40.03.21 ou 0495/12.51.81

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Rue Grande, 42
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Commission beach-volley et loisir

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 ou 0479/40.69.33

E-Mail : colasgeorges@skynet.be

COMITE PROVINCIAL DU LUXEMBOURG

Site Luxembourg :
WWW.volleylux.com

Président

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL P)
GSM : 0475/58.70.27
E-Mail : michelforget15@gmail.com

Secrétaire

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL P)
GSM : 00352/621-34.51.70
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL P)
063/38.84.00 (FAX P)
E-Mail : jl.massart@skynet.be

Statuts

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX P)
E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX P)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Jeunes

Jean-Pierre MALLIEN
Rue des Quatre Vents, 84
6700 ARLON (VIVILLE)
063/23.25.57 (TEL P)
E-Mail : comtechlux.srt@gmail.com

Technique

Jean-Pierre MALLIEN
Rue des Quatre Vents, 84
6700 ARLON (VIVILLE)
063/23.25.57 (TEL P)
E-Mail : comtechlux.srt@gmail.com

Propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Rue Grande, 42
6971 CHAMPLON
GSM : 0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Rencontres

Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
061/65.65.77 (TEL + FAX P)
061/23.13.08 (TEL B)
GSM : 0498/26.22.02
E-Mail : am.habets@gmail.com

Beach-volley et loisirs

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (Tél P)
GSM : 0479/40.69.33
E-Mail : colasgeorges@skynet.be

Mini-volley

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL P)
063/38.84.00 (FAX P)
E-Mail : jl.massart@skynet.be

Représentant des joueurs/joueuses

Sonia LAURENT
Hierlot, 8 bte 2
4990 LIERNEUX
080/40.03.21
GSM : 0495/12.51.81
E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commissions Judiciaires

Réclamations

Eric VOET
Rue de l'Ourgnette, 68
5377 BAILLONVILLE
084/34.55.11 (TEL P)
E-Mail : evoet@hotmail.com
V.C. MARCHE

Webmaster

Bernard VALENTIN
Rue Grande, 42
6971 CHAMPLON
GSM : 0498/22.26.60
Site de l'A. C. V. B. L.
<http://www.volleylux.com>

**COORDONNEES DES PRESIDENTS ET SECRETAIRES
DES CLUBS DU LUXEMBOURG**

PRESIDENTS

SECRETAIRES

**CENTRE DE FORMATION PROVINCE
DE LUXEMBOURG**

0263

INACTIF 2013/2014

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL & FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Josette LOBET
Naleumont, 7
6860 LEGLISE

VC BAUDETS BERTRIX

0365

Christophe DIEZ
Rue sous la Rochette, 19
6880 ORGEO
0475/51.61.59 (GSM)
E-Mail : chdiez@msn.com

Julien HARTERT
Rue du Culot, 44
6880 BERTRIX
061/41.25.11 (TEL) 061/23.45.21 (FAX)
0496/51.71.44 (GSM)
E-Mail : vcbaudet@hotmail.com

INDSE VOLLEY CLUB BASTOGNE Asbl **0559**

Philippe DIEZ
Marvie, 19
6600 BASTOGNE
0497/28.29.56 (GSM)
E-Mail : philippe.diez@skynet.be

Aurélie THIEL
Luzery, 17
6600 BASTOGNE
0497/55.87.33 (GSM)
E-Mail : thiel.aurelie@gmail.com

LA VIERRE NEUFCHATEAU

0663

Jean-Louis BORCEUX
Chemin de la Source, 2
6840 NEUFCHATEAU
0476/49.05.71 (GSM)
061/27.13.99 (FAX)
E-Mail : jlborceux@skynet.be

Alyson GILLET
Chaussée d' Arlon, 107
6840 HAMIPRE
0494/25.06.63 (GSM)
E-Mail : alys.gillet@gmail.com

V. B. C. CHAMPLON

0851

Jean-Baptiste LAURENT
Rue Grande-Journal, 10
6971 CHAMPLON
084/45.56.31 (TEL) 084/45.71.92 (FAX)
0495/25.92.05 (GSM)
E-Mail : laurent.jeba@skynet.be

Bernard VALENTIN
Rue Grande, 42
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

V. C. MUNALUX BOUILLON

Fabrice JEUNEHOMME
Rue Devant le Bois, 12
6850 CARLSBOURG
061/53.46.03 (TEL)
0475/57.02.71 (GSM)
E-Mail : jeunehomme.legrand@skynet.be

ATHENA VOLLEY-BALL

Bruno MARC
Rue du Centre, 51 C
6690 VIELSALM
080/41.80.87 (TEL & FAX)
0478/34.64.41 (GSM)
E-Mail : brunomarc7@me.com

VOLLEY CLUB ROCHOIS

Jean VINCENT
Route d'Houffalize, 25
6980 LA ROCHE EN ARDENNE
0496/31.02.31 (GSM)
E-Mail : vincent.meurez@skynet.be

ENTENTE VOLLEY BALL MESSANCY

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (TEL)
0479/40.69.33 (GSM)
E-Mail : colasgeorges@skynet.be

VOLLEY CLUB MARCHOIS

Michel HUET
Rue du Monument, 33
6990 HOTTON
084/46.73.36 (TEL)
0475/70.47.55 (GSM)
E-Mail : michel.huet@huet.be

0961

Stéphanie RENAULD
Rue des Miquelets, 8, bte 2
6830 BOUILLON
061/21.44.68 (TEL)
0473/27.28.15 (GSM)
E-Mail : stephrenauld1988@hotmail.com

0988

Sonia LAURENT
Hierlot, 8 bte2
4990 LIERNEUX
080/40.03.21 (TEL & FAX)
0495/12.51.81 (GSM)
E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

1092

Justine MAGNUS
Avenue du Hadja, 3 bte 3
6980 LA ROCHE EN ARDENNE
0474/51.10.79 (GSM)
E-Mail : magnus-justine@hotmail.com

1100

Claudette SACRE
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (TEL)
0484/79.20.32 (GSM)
E-Mail : colasgeorges@skynet.be

1890

Benjamin FUSULIER
Rue de Durbuy, 7B bte 6
6990 MELREUX
0472/25.25.88
E-Mail : kinsk_3@hotmail.com

V. B. C. FORRIERES

Joelle ROBERT
Chemin des Chênes, 20
6940 BARVAUX-SUR-OURTHE
0474/33.76.90 (GSM)
E-Mail : joelle.robert@mil.be

V. B. C. F. HOUFFALIZE

Aurélie MOURIAME
Rue Wardin, 21
6600 BASTOGNE
061/26.75.85 (TEL)
0497/36.44.79 (GSM)

V. C. LIBRAMONT

Richard MARTIN
Rue Fontaine du Bois, Freux, 4
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
0498/28.96.09 (GSM)
E-Mail : richardmartin@skynet.be

VOLLEY CLUB LIBIN

Nicolas LALLEMAND
Fosse des Biays, 68
6890 LIBIN
0473/28.55.70 (GSM)

**CENTRE DEVELOPPEMENT
LUXEMBOURG**

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL/FAX)
0475/58.70.27 (GSM)
E-Mail : michelforget15@gmail.com

1901

Nathalie LAMBILLON
Chemin Entre 2 Bancs, 12
6953 AMBLY
0497/54.17.26 (GSM)
E-Mail : nathalie.lambillon@gmail.com

2060

Anne-Sophie GADISSEUX
Rue du Panorama, 21
6660 HOUFFALIZE
061/28.97.16 (TEL)
0499/10.33.93 (GSM)
E-Mail : anso_gadisseux@hotmail.com

2079

Julie HENNUY
Chaussée d'Arlon, 121
6840 HAMIPRE (NEUFCHATEAU)
061/27.92.50 (TEL)
0499/62.58.06 (GSM)
E-Mail : julie_hennuy@hotmail.com

5161

Brigitte ROMEDENNE
Rue d'Hatrival, 160 B
6890 LIBIN
0494/80.36.28 (GSM)
061/65.80.83 (FAX)
E-Mail : brigitteromedenne@hotmail.com

5127

Rose-Marie MAGIS
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL/FAX)

VOLLEY CLUB STABULOIS

Philippe CLESSE
Rue de Buré Saint-Remy, 48
6760 VIRTON
063/57.63.69 (TEL)

E-Mail : clesse@base.be

ATHUS VOLLEY CLUB

Olivier LAMBERT
Rue de la Gaume, 48
6792 HALANZY
063/42.24.51 (TEL)
00352-691/87.73.61 (GSM)
E-Mail : olivier.lambert@lu.ey.com

FEMINA BASTOGNE

Jean-Claude CLEMENT
Isle-la-Hesse, 8 C
6600 BASTOGNE
0476/31.48.81 (GSM)
E-Mail : clementjeanclaude9@gmail.com

VOLLEY CLUB JAMOIGNE

Fiona THIRY
Sentier d'Orval, 17
6823 VILLERS-DEVANT-ORVAL
0494/58.58.19 (GSM)
E-Mail : fionathiry@hotmail.com

VOLLEY FLORENVILLE CLUB

Régis NOEL
Clos Michel, 6
6820 FLORENVILLE
061/32.02.04 (TEL)
0475/27.07.03 (GSM)
E-Mail : moel@compaquet.be

5162

Fabienne WINAND
Voie des Mines, 24
6747 SAINT-LEGER
063/23.93.25 (TEL)
0495/28.71.38 (GSM)
E-Mail : secretariat@vcstabulois.be

5179

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
063/38.84.00 (FAX)
E-Mail : jl.massart@skynet.be

5192

William GAUDRON
Chaussée de Bastogne, 84
6640 SIBRET
061/32.13.93 (TEL)
0494/29.46.99 (GSM)
E-Mail : wilgaudron@hotmail.com

5198

Murielle RENAULD
Rue de Carignan, 21
6820 FLORENVILLE
0478/28.52.97 (GSM)
E-Mail : murielle.renauld@hotmail.com

5202

Damien RAPPE
Rue de l'Institut, 52 D
6810 IZEL
061/31.22.61 (TEL)
0473/75.41.22 (GSM)
E-Mail : drappe@temenos.com

VSPORT

Sarah REZER
Rue de la Synagogue, 46
6700 ARLON
0494/21.16.94 (GSM)
E-Mail : sarah.rezer@hotmail.com

LUXLOISIRS

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL/FAX)
0475/58.70.27 (GSM)
E-Mail : michelforget15@gmail.com

VIR'VOL'TON

Julie BOUVY
Rue du 24 Août, 53A
6724 HOUEMONT
063/41.10.58 (TEL)
0497/13.60.69 (GSM)
E-Mail : virvolton@gmail.com

5209

Christelle BAETENS
Rue de marche, 25 bte 5
6950 NASSOGNE
0478/66.36.47 (GSM)
E-Mail : princesse-5300@hotmail.com

5210

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (TEL)
0479/40.69.33 (GSM)
E-Mail : colasgeorges@skynet.be

5212

Florent CONROTTE
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (TEL)
0498/75.89.16 (GSM)
E-Mail : virvolton@gmail.com

DATE DE PARUTION DU VOLLEY-LUX POUR LA SAISON 2013-2014

<u>NUMERO DU B.P.</u>	<u>DATE DE PARUTION</u>	<u>DATE LIMITE D'ACCEPTATION PAR LE SECRETARIAT PROVINCIAL DE DOCUMENTS OU D'ARTICLES A PUBLIER</u>
<i>B. P. N° 1</i>	<i>13.08.2013</i>	<i>Le 07.08.2013</i>
<i>B. P. N° 2</i>	<i>03.09.2013</i>	<i>Le 28.08.2013</i>
<i>B. P. N° 3</i>	<i>24.09.2013</i>	<i>Le 18.09.2013</i>
<i>B. P. N° 4</i>	<i>15.10.2013</i>	<i>Le 09.10.2013</i>
<i>B. P. N° 5</i>	<i>05.11.2013</i>	<i>Le 30.10.2013</i>
<i>B. P. N° 6</i>	<i>26.11.2013</i>	<i>Le 20.11.2013</i>
<i>B. P. N° 7</i>	<i>31.12.2013</i>	<i>Le 24.12.2013</i>
<i>B. P. N° 8</i>	<i>21.01.2014</i>	<i>Le 15.01.2014</i>
<i>B. P. N° 9</i>	<i>11.02.2014</i>	<i>Le 05.02.2014</i>
<i>B. P. N° 10</i>	<i>04.03.2014</i>	<i>Le 26.02.2014</i>
<i>B. P. N° 11</i>	<i>25.03.2014</i>	<i>Le 19.03.2014</i>
<i>B. P. N° 12</i>	<i>15.04.2014</i>	<i>Le 09.04.2014</i>
<i>B. P. N° 13</i>	<i>06.05.2014</i>	<i>Le 30.04.2014</i>
<i>B. P. N° 14</i>	<i>27.05.2014</i>	<i>Le 21.05.2014</i>
<i>B. P. N° 15</i>	<i>17.06.2014</i>	<i>Le 11.06.2014</i>

COMMUNICATIONS DIVERSES

Rappel du secrétariat

A partir de l'année sportive 2013-2014, comme l'annonce en a déjà été faite lors de la réunion des clubs du 07.06.2013, il ne sera plus fourni aux clubs qu'un exemplaire du volley-lux, à l'adresse de leur secrétariat. Toutes personnes intéressées, comme les présidents de clubs, les arbitres et tous membres de clubs, pourront le consulter directement sur le site de la province :

<http://www.volleylux.com>

Les Organisations de Jeunes

Décision par les Commissions technique et Jeunes réunies ce 12 juillet à BEEZ.

INTERPROVINCES :

Lundi 11 novembre à PERWEZ pour G 99/2000 et F 2000/2001

Lundi 14 avril à LIEGE (Bois St Jean) pour G 99/2000 et F 2000/2001 lors du Mémorial MIES

TOURNOIS EVALUATION CLUBS/SELECTIONS :

Lundi 7 avril à ETTERBEEK pour F 99/00 lors du Tournoi International Féminin

Mardi 15 avril à LIEGE Bois St Jean pour G 97/98 lors du Mémorial MIES

RASSEMBLEMENT DES PUPILLES :

Le samedi 26 avril à confirmer (Région Bruxelles)

MINI DAY :

Le samedi 3 mai à JEMEPPE/SAMBRE

FINALES FRANCOPHONES DES JEUNES :

Samedi 10 et Dimanche 11 mai

Formule et lieu à décider par le CA et le CS

FINALES NATIONALES DES JEUNES :

Samedi 17 et dimanche 18 mai en province de LIEGE

(en 2016 cette compétition se déroulera en province du Hainaut)

FRBVB SERIES NATIONALES **BALLONS HOMOLOGUES -- SAISON 2013 – 2014**

Avec Cachet FIVB

MIKASA MVA 200 (Colour)

MOLTEN V5M5000 (Colour)

GALA BV 5591S (colour, synthetic leather)

QUINGDAO-SYNSHEEN "Star" VB 225-34 (colour, synthetic leather)

CAMBUCI Penalty Pro 6.0 (colour, synthetic leather)

Séries AIF

BALLONS HOMOLOGUES -- SAISON 2013 – 2014

(Accord du CA en date du 25 juillet 2013)

Sans Cachet FIVB

MIKASA MVA 300 (Colour)

MOLTEN V5M4500 (Colour)

GALA BV 5581S (colour, synthetic leather)

Le Coin de la Technique.

Depuis les années 80, les sportifs de haut niveau qui s'inscrivent à l'Université de Liège peuvent bénéficier de certains aménagements les aidant à mener à bien leur projet de formation universitaire tout en poursuivant une pratique soutenue de leur activité sportive de prédilection.

L'Université de Liège, par son Conseil d'administration du 19 mai 2010, a décidé d'officialiser et de maximiser cette démarche en créant le statut « [Étudiant sportif ULg](#) » visant à soutenir au mieux ces étudiants menant de front un cursus universitaire avec une activité sportive de haut niveau.

[Le document complet peut être consulté sur le site de l'A. I. F.](#)

Un peu de tout.

A l'attention des clubs A.I.F.

Possibilité d'achat avec réduction d'équipements sportifs ZEUS dans le cadre d'un accord entre les Fédérations pour le soutien à l'Equipe Nationale.

[Les informations relatives à cette possibilité d'achat peuvent être consultées sur le site de l'A. I. F.](#)

Les Informations de l'A.I.F.

Aux clubs dont une équipe évolue en Nationale AIF Hommes ou Dames.

Concerne : Paiement des indemnités d'arbitrage.

Lors de l'Assemblée Générale du 20 Avril 2013, l'AG a décidé ce qui suit :

Article 5055 : Indemnités d'arbitrage et frais de déplacement

1. Les indemnités d'arbitrage sont fixées à 50,00 € pour les arbitres désignés par la C.F.A. (1^{er} et 2^{ème} arbitres désignés en Nationale 2 Messieurs et Dames, ainsi que le 1^{er} arbitre en Nationales 3 Messieurs et Dames). Pour les championnats de jeunes, l'indemnité est fixée par le C.S. en fonction de la structure du championnat.

2. Les indemnités d'arbitrage et les frais de déplacement des arbitres doivent être payés directement et discrètement aux intéressés par les clubs visités avant le début de la rencontre.

3. Une caisse de compensation est tenue par l'A.I.F. La régularisation s'établit, en fin de championnat, par débit et crédit du compte des clubs.

Modalités d'application

1) Pour les Nationales 2 Hommes et Dames

Les indemnités des premiers et seconds arbitres seront de 50 Euros et seront payés par l'AIF.

Les frais de déplacements sont réglés directement par les clubs lors du match.

Les clubs vont recevoir 3 factures afin de subvenir aux paiements des arbitres.

La première début octobre, une seconde en décembre et la dernière en février.

Ces factures **DOIVENT ETRE PAYEES IMMEDIATEMENT DES RECEPTION.**

Le montant annuel sera de 100 Euros par rencontre (premier + second)

Multiplié par 11 rencontres soit 1100 Euros

Vous allez recevoir 3 factures de 350 Euros

2) Pour les Nationales 3 Hommes et Dames

Les Indemnités des premiers arbitres seront de 50 Euros et seront payés par l'AIF.

Les frais de déplacements des premiers arbitres sont réglés directement par les clubs lors du match.

Pour les seconds arbitres (désignés par les provinces) les indemnités et déplacements sont payés « en fonction des directives des provinces ».

Les clubs vont recevoir 3 factures afin de subvenir aux paiements des arbitres.

La première début octobre, une seconde en décembre et la dernière en février.

Ces factures **DOIVENT ETRE PAYEES IMEDIATEMENT DES RECEPTION.**

Le montant annuel sera de 50 Euros par rencontre (premier)

Multiplié par 11 rencontres soit 550 Euros

Vous allez recevoir 3 factures de 180 Euros (Hommes)

Et pour les dames 3 factures de 200 Euros (série de 13 ou 14)

En ce qui concerne les arbitres, ils seront payés les 1/11/2013, 1/1/2014, 1/3/2014 et Fin de saison

Résumé du rapport de la réunion du Conseil Stratégique de l'A.I.F.-F.R.B.V.B. du 22 Juin 2013 qui s'est tenue au Siège Social de l'AIF.

Présents : Pour le Conseil d'Administration : M. DAFFE A., Président, Mme HABETS AM., LEMOINE C., MABILLE H.,

Pour le CP Brabant-A.I.F. : VANDER VORST P., OFFERMANS F.

Pour le CP Hainaut : MM. DEHERDER M., POTIERS F.

Pour le CP Liège : MM., ACHTEN Ph, REMACLE F.

Pour le CP Namur : MM. CRAMAZOU Ch., LEGRAND J.-L.

Pour le CP Luxembourg : MM. FORGET M., GRUSELIN R.

Invitée : Mme LEFEVRE T. pour la discussion concernant les rencontres

Excusé : Pour le RVV : M. FISCHER Ch.

1. Composition des représentations au CS

Pour le BRABANT : MM VANDERVORST et OFFERMANS. Suppléant non désigné

HAINAUT : MM DEHERDER et POTIERS. Suppléant M Eric LETOT

LIEGE : MM ACHTEN et RUYFFELAERT. Suppléant M REMACLE
LUXEMBOURG : MM FORGET et GRUSELIN. Suppléants MM BURTON et VALENTIN
NAMUR : MM CRAMAZOU et LEGRAND. Suppléant M VAN LIERDE
RRV : à demander au comité RVV la désignation de ses membres.

2. Cooptations au conseil d'administration

Les CV et lettre de motivation des candidats ont été envoyés aux différents membres.
SECRETARE GENERAL: JP SOHY Elu avec 11 voix pour 3 voix contre
RESPONSABLE TECHNIQUE: D BLAIRON Elu avec 14 voix pour et 0 voix contre
REPRESENTANT DES JOUEURS: S HENNAUT Elu avec 10 Voix pour 4 à S DUPRET.
Le conseil d'administration est à nouveau complet avec son quota de membres féminins

3. Règlement de compétitions

R BIVER - par téléphone- confirme la décision de la commission des réclamations par la C. d'appel dans le dossier VCF Charleroi. Statu quo donc.

Règlement de compétition : T LEFEVRE détaille les modifications.

La commission des rencontres est responsable de l'homologation et elle désigne Jean VAN LIERDE pour réaliser ce travail.

Concernant les séries à 13 , il est précisé que dès la fin de saison 2013/2014, les séries seront à nouveau à 12 (une des séries avec la sélection AIF sera 12 plus 1).

7 descendants sont donc prévus (un match de barrage entre les 10 èmes dont le perdant est descendant)

Toutefois les 6 et 7èmes descendants seront les premiers montants "supplémentaires " en cas de places vacantes.

Permanence presse: résultats non encodés sur le portail -et seulement pour le dimanche soir- , seront communiqués à T LEFEVRE par SMS. Toutefois il sera prévu dans les premiers temps d'être encore à l'écoute à l'ancien numéro et encodage sera réalisé par A SEPP.

Réunion FRBVB jeudi prochain. T LEFEVRE y participera.

Question du site FRBVB ou d'une rubrique FRBVB identique sur les sites des ailes:

M DEHERDER n'a eu qu'un contact.

Le CA de la FRBVB a souhaité que le travail soit réalisé rapidement pour répondre aux attentes des clubs et Ligues. M DEHERDER sera impliqué dans ce travail. Demande sera faite à la VVB de prévoir un calendrier de réunion.

Cela implique la problématique des changements de match .

Feuille de match: un 5ème officiel est prévu dans les règles internationales mais la FRBVB est en attente de précisions (second AC ou assistant scouter.).

Cela devrait être appliqué très rapidement en FRBVB. Décision sera à prendre en AIF.

4. Paiement des arbitres la saison prochaine

R. GRUSELIN affirme son opposition à ce système voté par l'AG.

La décision de donner 50 € aux arbitres par match (1er en AIF et second en nat 2 AIF) a été prise par l'AG.

Une remise en question n'est possible que par une autre AG.

Le montant de l'indemnité kilométrique est prévu au règlement. Une modification de cette indemnité pour les remboursements de frais par l'AIF n'est possible qu'à une assemblée générale. Les clubs paieront directement les frais de déplacement à l'arbitre.

Un bureau avec JC BACCUS a préparé la procédure qu'H MABILLE doit mettre en texte. H MABILLE a proposé un échéancier des paiements d'une avance par les clubs à l'AIF qui fera les paiements aux arbitres de façon périodique. Les clubs alimenteront la caisse dès le 1er octobre et ensuite 2 fois.

La trésorerie paiera les indemnités des arbitres 4 fois par saison.

AM HABETS a donné accord au bureau AIF pour assurer l'administration de cette caisse arbitrage.

H MABILLE peaufine son texte avec l'accord du CS avant publication sur le site.

Les obligations fiscales seront respectées puisque l'augmentation a été justifiée par la taxation appliquée aux arbitres pour l'indemnité. F OFFERMANS fait remarquer, qu'à son sens, des arbitres ne paieront pas d'impôt alors que d'autres utilisent des voitures de société.

Il est convenu d'évaluer le système en cours de saison et de proposer des modifications à une prochaine AG.

Un arbitre a droit à demander l'indemnité du bénévole. Il l'indique sur la fiche.

5. Vente du bâtiment de Bruxelles / déménagement

Le bâtiment a été vendu pour une somme de 470.000 € et la convention de vente sera signée ce prochain mardi chez le notaire de l'AIF. (16h) Puis les actes seront signés chez le notaire des acheteurs, un couple anversois. A DAFFE, C LEMOINE et M FORGET signeront cette convention de vente (H MABILLE étant en vacances).

Le bâtiment doit être vide pour le 31 juillet et les acheteurs entreposeront des meubles au rez de chaussée rapidement.

Aujourd'hui le rez-de-chaussée et le premier sont pratiquement vides.

Le déménagement des meubles se fera vers le 15 juillet

L'ensemble de la téléphonie (centrale et postes) sera transféré vers BEEZ par Belgacom le 15 juillet. Les raccordements réalisés à BEEZ. Le numéro de téléphone sera différent mais nous demanderons une déviation des appels à l'actuel numéro.

F SMIT collabore à l'organisation du déménagement.

C BRASSEUR s'occupe du tri des archives.

6. Proposition ETHIAS

Ethias a proposé un avenant au contrat d'assurance des affiliés : couverture contre les accidents cardiaques pour 1€/Personne.

Le conseil stratégique est unanime pour accepter cette proposition sans remarques quant au texte proposé

A DAFFE confirmera notre accord à ETHIAS pour l'ensemble des affiliés.

H MABILLE fera facturation lors de la réception de l'avenant d'ETHIAS.

L'avenant sera publié sur le site après confirmation par ETHIAS sa

7. Liste des transferts

Cette liste est remise à tous.

Un seul cas de transfert vers VB n'est pas validé à ce jour pour non paiement de l'indemnité de formation. Deux erreurs de club de destination dans la liste (8 et 164)

Avec ces corrections, la liste peut être publiée sur le site par le secrétariat

8. RECONNAISSANCE DEUX ENTITES BRUXELLES ET BRABANT WALLON

P VANDERVORST fait rapport de la réunion des présidents.

Sur la question du principe de la reconnaissance des deux entités, il ne semble y avoir aucun problème.

Chaque comité provincial a reçu le rapport de la réunion des présidents pour en débattre avant d'organiser une nouvelle réunion au niveau global.

Une analyse des taux de pénétration du volley dans chaque région a été fournie à chacun avec le RVV qui est -et de loin- la région où la pénétration du volley est la plus importante.

Toutefois à l'initiative de R GRUSELIN, une discussion générale sur le sujet s'ouvre.

R GRUSELIN se déclare totalement opposé à une représentation 6/6 pour les deux parties de l'actuel Brabant AIF.

M DEHERDER présente une autre approche impliquant taux de pénétration et nombre d'affiliés qui modifie aussi le classement avec cette fois avantage à LIEGE.

Donc clairement quelque soit la méthodologie, la définition d'une représentation "équitable" est difficile.

Le principe des fondateurs de l'AIF en 1977 était de donner un poids égal à chaque entité alors qu'à cette époque BRUXELLES avait un poids très important - et un nombre très

important d'équipes du meilleur niveau- n'était finalement pas mauvais puisque l'AIF a vécu harmonieusement depuis lors sur cette base.

Cette assemblée fondatrice était composée des clubs.

La conclusion : ceci doit être discuté dans chaque CP puis ensemble.

La discussion finale ne se fera qu'à l'AG d'avril 2014.

9. Réforme comptabilité : le point

A DAFPE a établi la liste des postes à prendre en compte dans la comptabilité pour la TECHNIQUE (y compris organisations), la FORMATION , le BEACH.

R GRUSELIN les a repris dans un cadre global comptable.

Avec quelques petites modifications , cette partie de la future comptabilité est complète.

Pour le reste, H MABILLE propose qu'A DAFPE réalise le même travail avec la collaboration de R GRUSELIN.

Quant à la mise en oeuvre, il est convenu d'en discuter après le déménagement. Des questions techniques doivent être résolues.

Le travail réalisé pour la technique sera transmis aux différents responsable de commission "technique" pour voir ce qui est possible au niveau de leur commission ; ceci indépendamment des frais généraux de la commission

A DAFPE en profite pour préciser que nous sommes sans nouvelles de la demande de convention BEACH VOLLEY qui depuis quelques années couvrait l'ensemble des frais du Beach.

De toute manière, l'AIF n'a accordé aucun soutien Beach cette année et les frais seront moindres avec la suppression des Beachs provinciaux.

A DAFPE recontactera le cabinet.

H MABILLE précise suite à une remarque, que l'ensemble des notes de frais ont été payées par l'AIF.

Et qu'aucun retard n'a été enregistré au niveau des salaires.

10. DOUBLE AFFILIATION

10.1. Règlement complémentaire

M FORGET demande de pouvoir compléter le texte existant pour éviter qu'un joueur en DA ne participe à la compétition avec son club d'origine qu'en fin de championnat; ce qui fausse la régularité des compétitions.

Une première remarque: la définition de la DA ne permet aucunement cette façon de faire et il faut y être attentif. Il est convenu qu'un joueur devra jouer au moins 8 fois avec le club d'origine au premier tour pour pouvoir jouer au second.

M FORGET va corriger le texte et le publier sur le site AIF après accord des membres du CS. Il corrigera quelques petits points comme "approbation par CS du 22 juin"

Dès que finalisé le texte sera repris sur le site (envoi M FORGET)

10.2 Reconnaissance du statut de double affiliation

Accordé en dames au VBC THIMISTER

C. LEMOINE rappelle que cela n'est valable que pour les compétitions AIF et FRBVB.

L'application de cette double affiliation au niveau provincial est possible avec l'accord du CP considéré.

Le club sera repris dans la liste publiée sur le site.

M FORGET établira le formulaire de demande pour le 15 août et envoi pour le site.

11. DIVERS

M DEHERDER pose la question de la définition de la fonction de représentant des joueurs. Elle est peu définie dans les textes. En fait c'est une imposition - comme le quota féminin- du décret.

Son rôle est d'apporter une vision propre aux joueurs.

M HENNAUT n'a pas un passé de volleyeur mais est proche des équipes féminines du BEVC depuis plusieurs années et est extrêmement impliqué. Il a apporté une grande aide au tournoi

international de Bruxelles (depuis plusieurs saisons) et certaines activités fédérales passées. Il l'a fait sans être affilié dans un club et s'est affilié récemment à Flashing.

Réunion avec les fédérations de sport collectif la semaine prochaine à AWBB à Bruxelles à l'initiative du CSS et la demande des fédérations scindées de Football et Hockey.

Cette réunion est relative aux indemnités de formation.

A DAFPE ira sans revendication particulière.

R GRUSELIN demande s'il est possible à un joueur qui a demandé un transfert, de demander à rester dans son club d'origine: la réponse est positive.

F OFFERMANS pose plusieurs problèmes quant à la gestion des réaffiliations pour le 31/10. Ces remarques semblent logiques et pourraient être appliquées rapidement.

Réaffiliation : une liste et une fiche médicale. F OFFERMANS propose que l'envoi de la fiche soit suffisant. Remarque de H. MABILLE : le document de réaffiliation actuel ne doit pas être signé

Date du 31/10 pourquoi ?

Le CA doit examiner cette problématique après consultation des employés (et collaboration du nouveau secrétaire général). Proposition et décision au prochain CA.

F OFFERMANS soulève la question quant à la bonne utilisation des listes de participants.

Le principe est : un joueur est indiqué OK sur la liste ce qui signifie en ordre d'affiliation ET de visite médicale

La preuve de son identité doit être faite : une licence à son nom SANS vignette peut être utilisée.

Information, doit être faite aux arbitres.

Toutefois si le joueur ne présente QUE SA LICENCE il doit avoir une vignette pour la saison en cours avec aptitude médicale

De même un officiel doit présenter une licence AVEC vignette pour la saison en cours

Quant aux listes de participants en FRBVB, il faut s'assurer que les arbitres VVB l'acceptent lors de tout match.

P VANDERVORST demande où en est la question du remplacement du TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT et la COMMISSION DE CASSATION évoquée à la dernière AG. A DAFPE et R BIVER ont rencontré Monsieur VAN de VELDE président de tribunal arbitral et Mme BOSMAN la responsable administrative. (C DEMUYNCK excusée pour une heure de réunion trop avancée).

M VAN DE VELDE a marqué son accord et remis un document à faire adopter par notre AG et mettre dans les statuts. A DAFPE a remis ce petit texte à C DEMUYNCK. Plus de commission spéciale dans ce cas.

Il a surtout proposé que le Tribunal siège au lieu de la commission d'appel pour une raison importante, il n'est aucunement permis de contester la décision en cassation ou en justice par la définition même de l'arbitrage.

R. BIVER semble d'accord sur le principe de former avec nos deux commissions actuelles une commission de premier niveau très solide.

Point à discuter et à présenter à la prochaine AG dans un sens d'efficacité.

Les coûts de procédure sont prévus dans la loi: 750 € minimum et à payer par la partie perdante. Cette procédure est appliquée par plusieurs fédérations qui dépendent aussi du décret sans problèmes particuliers.

H MABILLE signale que plusieurs premières listes ne sont pas rentrées. Certains invoquent la non réception des documents

M DEHERDER note que le règlement prévoit qu'en cas de non réception, le club DOIT demander ces documents. L'amende est donc d'application.

Rappel a été fait aux clubs.

JL LEGRAND signale qu'une réunion a été organisée avec une partie des clubs participant à un championnat scolaires G organisé par le CP Namur les saisons passées.

D'aucuns souhaitent la réactivation d'une organisation de type LAC ou LAS. A discuter car JL LEGRAND signale que dans ce cas cela dépasse le cadre CP NAMUR.

M DEHERDER livre à la réflexion la demande de Monsieur Sébastien MULLIER arbitre qui aujourd'hui est affilié en VVB et arbitre en VVB, qui souhaite occuper une fonction dirigeante au club de MOUSCRON.

L'AIF adopte la même position que le comité provincial du HAINAUT à savoir accord donné à M MULLIER à condition de ne pas arbitrer ni jouer pour MOUSCRON.

Le coaching ne pose aucun problème

Ce problème est similaire à celui de M COESSENS président d'un club féminin et qui a obtenu de pouvoir jouer pour un autre club.

A prévoir dans nos textes cette possibilité.

Pour le CS AIF

Albert DAFPE

Président

Dirigeants d'entreprises, ASBL et clubs sportifs coincés par le fisc

BELGA Publié le vendredi 26 juillet 2013 à 05h20 - Mis à jour le dimanche 28 juillet 2013 à 12h46



ECONOMIE En ce qui concerne les clubs sportifs, 284 ont été soumis à un contrôle TVA et 83 pc n'étaient pas en ordre.

Comme il l'avait annoncé fin janvier 2012, le fisc a intensifié l'an dernier ses contrôles envers certains groupes cibles, comme les dirigeants d'entreprises, les ASBL ou les clubs sportifs. Avec des résultats édifiants à la clé, qui rapporteront au Trésor, révèle vendredi le quotidien L'Echo. L'administration fiscale avait annoncé en janvier 2012 quels seraient les secteurs soumis à des contrôles renforcés durant l'année, afin de provoquer un effet dissuasif. Cela concernait notamment les dirigeants d'entreprises, les clubs sportifs, les ASBL, les commerces en ligne et les entreprises. Et ces contrôles ont porté leurs fruits, révèle le journal.

Ainsi, le fisc a contrôlé l'an dernier 7.467 entreprises sur leur manière d'appliquer les intérêts notionnels et 26 pc des déclarations contrôlées comportaient des "erreurs de calcul", ce qui rapportera au Trésor vu que ces entreprises devront déclarer 670 millions d'euros de revenus supplémentaires.

En ce qui concerne les clubs sportifs, 284 ont été soumis à un contrôle TVA et 83 pc n'étaient pas en ordre. Ces clubs ont dû revoir leur chiffre d'affaires à la hausse pour 5,2 millions d'euros. Un tiers n'étaient également pas en ordre au niveau de leurs impôts directs.

Soixante-cinq pour-cent des ASBL contrôlées n'étaient pas en ordre de TVA et une déclaration sur cinq n'était en outre pas correcte quant aux revenus déclarés.

Les contrôles de dirigeants d'entreprises quant à leur recours à des sociétés de management ou des sociétés patrimoniales ont révélé un problème avec les frais réels dans 48,9 pc des déclarations.

Et sur les quelque 879 déclarations de commerçants en ligne contrôlées, la moitié n'était pas en ordre non plus.

COMMISSION D'ARBITRAGE .

A.I.F. - F.B.V.B. COMITE PROVINCIAL LUXEMBOURG .

LISTE DES ARBITRES DE LA PROVINCE .

SAISONS 2013 / 2014 .

N°	NOMS	ADRESSE	CLUB
<u>FEDERAUX :</u>			
	DELFORGE Jean-Luc	Rue des Tilleuls, 1c 6900 MARCHE	MARCHE
	GEORIS Roger	Av. Wynand Heynen , 10 6880 BERTRIX	BERTRIX
	GRUSELIN Roger	Rue des Combattants , 47 6880 BERTRIX	BERTRIX
	HAAGER Léopold	Rue des Tanneries ,2 6840 NEUFCHATEAU	GRIFFON
	RASKIN Christian	Grand Rue , 22 6780 MESSANCY	ATHUS
	VANDOOREN Pascal	Rue Saint-Donat , 2 5377 NETTINNE	MARCHE
<u>CANDIDAT FEDERAL :</u>			
	HENDRIX Jean-Yves	Rue de la Station , 44 6791 ATHUS	ATHUS
<u>PROVINCIAUX :</u>			
	DACHY Alain	Rue des Minières , 12 6832 SENSENRUTH	BOUILLON
	GASPARD Marc	Rue des Combattants , 31 6997 EREZEE	ATHENA
	GOOSSE Johan	Rue de la Poste , 35 F-08370 MARGUT	LIBRAMONT
	HABETS Anne-Marie	Rue Neuve , 77	LIBIN

COMMISSION D'ARBITRAGE .

N°	NOMS	ADRESSE	CLUB
	HARTERT Michel	Rue des Ardoisières, 26 6880 BERTRIX	BERTRIX
	SCHMITZ Jean	Rue de la Caserne , 37 6700 ARLON	MESSANCY
	VALENTIN Bernard	Rue Grande, 42 6971 CHAMPLON	CHAMPLON
	VOET Eric	Rue de l'Ourgnette , 68 5377 BAILLONVILLE	MARCHE
<u>REGIONAUX :</u>			
	BASTOGNE Maité	Domaine de Tchession, 9 6980 LAROCHE	LA ROCHE
	COLAS Georges	Rue des Tilleuls, 28 6760 ETHE	MESSANCY
	COLLET Jean-François	Rue du Panorama , 93 6791 ATHUS	STABULOIS
	DACHY Marc	Rue Neuve , 7 6830 BOUILLON	BOUILLON
	DESLOOVER Luc	Ober Meilvenn , 17 4780 RECHT	ATHENA
	DUMONT Nicolas	Beim Weyer, 6 6900 ARLON	INDSE BASTOGNE
	HUBERTY Aline	Rue de la Gernelle , 2 6830 BOUILLON	BOUILLON
	MARTIN Marie-Louise	Rue Abraham Gilson , 3 6723 HABAY-LA-VIELLE	STABULOIS
	PLAINCHAMP Marc	Rue des Fosses, 38 6880 BERTRIX	BERTRIX
	ROBERT Joëlle	Chemin des Chênes , 20 6940 BARVAUX	FORRIERES

COMMISSION D'ARBITRAGE .

N°	NOMS	ADRESSE	CLUB
	ROMAIN Dominique	Rue de Neufchâteau, 132 Bloc E , App 62 6700 ARLON	STABULOIS
	WEYDERS Mégane	Rue de la Liberté,15 6791 ATHUS	ATHUS

CANDIDATS :

	CHAVANNE Napauline	La Falôze de Balaclava, 23 6840 NEUFCHATEAU	LA VIERRE
	EVRRARD Yndia-Marie	Rue de la Goutelle, 5 6890 OCHAMPS	BERTRIX
	GROSJEAN Céline	Rue du Harret, 40 6740 ETALLE	STABULOIS

COMMISSION D'ARBITRAGE .

DEMISSIONNAIRES :

LALLEMAND Dany (JAMOIGNE)

CLUB NON EN ORDRE POUR LE QUOTA D'ARBITRES SAISON 2011/2012 :

ATHENA	manque 1 arbitre
V M BOUILLON	manque 1 arbitre
FEMINA BASTOGNE	manque 1 arbitre
V FLORENVILLE C	manque 2 arbitres
VBC FORRIERES	manque 1 arbitre
VBC HOUFFALIZE	manque 2 arbitres
VC JAMOIGNE	manque 1 arbitre
LA VIERRE	manque 3 arbitres
VC LIBRAMONT	manque 1 arbitre
EVB MESSANCY	manque 2 arbitres
VC ROCHOIS	manque 2 arbitres

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE LA PROVINCE DE
LUXEMBOURG se déroulera le

SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2013
à 09h00.

Adresse :

**La Maison du Village à Champlon
qui se trouve +- à 40m du Complexe Scolaire
rue du Château**

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE
TOUS
LES ARBITRES DE LA PROVINCE**

ORDRE DU JOUR :

Vérification des présences

- Mot du président de la CPA
- Directives pour la saison 2013 - 2014
- Divers points sur le règlement
- Remise des documents pour la saison 2013 - 2014
- Divers

Pour la CPA Luxembourg

Léopold HAAGER
Président

Roger GRUSELIN
Formation

COURS D'ARBITRAGE

1. Quoi ?

- Tu es passionné d'apprendre les règles de jeu de volley-ball et leurs interprétations ...
- Ton club n'est pas en ordre pour son quota d'arbitres à fournir à la commission provinciale ... alors ... tu t'es inscrit aux cours qui se dérouleront en quatre séances.

2. Où ?

- Au Complexe Sportif de Bertrix - rue du Culot - à BERTRIX.

3. Quand ?

- Chaque samedi matin de 09h00 à 12h00 .
- Les cours débuteront le samedi 21 septembre 2013.

4. Inscriptions

- Par simple lettre à l'adresse suivante :

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU

- Par téléphone au numéro suivant : Tel. : 061 / 27 71 11

Par E-mail : leopold_haager@hotmail.com

- Date limite d'inscription le 15 septembre 2013.

N.B. : les cours auront lieu si il y a un minimum de 5 inscriptions.

Coupe Provinciale Groupe 1 Messieurs

01/CP1M/H1P1 Sa 14:30 E.V.B. Messancy. (P1) - V.C. Libramont.(P2) GEORIS (1x)
 01/CP1M/H1P0 Di 17:15 V. Munalux Bouillon.(P1) - V.C. Baudets Bertrix.(P2) VOET E.

Coupe Provinciale Groupe 2 Messieurs

01/CP2M/H2P1 Sa 17:30 V.C. Champlon.(P2) - Athéna.(P1) HAAGER
 01/CP2M/H2P0 Sa 20:00 V.C. Marchois.(P1) - V. Munalux Bouillon.(J)P2 GASPARD

Coupe Provinciale Groupe 3 Messieurs

01/CP3M/H3P0 Sa 10:45 V.C. Stabullos(P1) - V.C. Athus.(p2) HENDRIX J
 01/CP3M/H3P1 Sa 18:00 E.V.B. Messancy. (P2) - V. Florenville C.(P1) DUMONT N.

Coupe Provinciale Groupe 4 Messieurs

01/CP4M/H4P1 Sa 15:45 Stabulois. Rockie (P1) - V.C. Marchois.(P2) SCHMITZ J.
 01/CP4M/H4P0 Sa 20:30 V.C. Libramont.(P1) - Athéna.(J) (P2) DACHY A.

Provinciale 3 Dames.

16/P3D /RP3 Sa 13:45 V.C. Baudets Bertrix. B - V.C. Rochois. CHAVANNE N.
 16/P3D /RP7 Sa 13:45 V.B.C. Forrières. (M) - V. Munalux Bouillon.(M) EVRARD Y-M.
 16/P3D /RP6 Sa 16:00 La Vierre N. - Athena. (M) COLAS G.
 03/P3D /RC2 Sa 17:15 V.C. Libramont. - V. Florenville C.(M) MARTIN M-L
 16/P3D /RP5 Sa 17:30 V.C. Marchois. (M) - V.C. Baudets Bertrix. A ROBERT J.
 16/P3D /RP4 Di 10:45 V.C. Stabulois.(M) - Athéna. HUBERTY A.
 16/P3D /RP1 Di 14:00 VSport. (M) - E.V.B. Messancy.(M) WEYDERS M.

Coupe Provinciale Groupe 1 Dames

01/CP1D/F1P1 Sa 13:15 V.C. Stabulois. Black(P1) - E.V.B. Messancy.(P2) RASKIN (1x)
 01/CP1D/F1P0 Sa 16:30 VBC Houffalize (P2) - Athéna B (P1) NOISET (2x)

Coupe Provinciale Groupe 2 Dames

01/CP2D/F2P1 Sa 15:30 V.C. Champlon.(P2) - Athéna.A(P1) HAAGER
 01/CP2D/F2P0 Sa 16:00 La Vierre N.(P2) - V.C. Rochois.B(P1) HABETS (1x)

Coupe Provinciale Groupe 3 Dames

01/CP3D/F3P1 Sa 14:00 V.B.C. Houffalize.(P1) - V.C. Libin.(P2) NOISET (1x)
 01/CP3D/F3P0 Sa 20:00 La Vierre. A(P1) - V.C. Stabulois.(P2) HABETS (2x)

Coupe Provinciale Groupe 4 Dames

01/CP4D/F4P1 Sa 15:00 V.C. Rochois.A(P1) - V.B.C. Forrières (P2) DESLOOVER L.
 01/CP4D/F4P0 Di 14:00 V. Munalux Bouillon.(P1) - Fémina Bastogne (P2) VALENTIN

Coupe Provinciale Groupe 5 Dames

01/CP5D/F5P1 Sa 18:00 E.V.B. Messancy.(P1) - VC Jamoigne(P2) GEORIS (2x)
 01/CP5D/F5P0 Sa 18:15 V.C. Stabulois. Green(P1) - V. Munalux Bouillon.(P2) COLAS G.

Coupe Provinciale Groupe 6 Dames

01/CP6D/F6P0 Sa 15:45 V.C. Baudets Bertrix (P1) - V.C. Athus.(P2) DACHY M.
 01/CP6D/F6P1 Sa 20:00 La Vierre. B (P1) - INDSé V.C. Bastogne.(P2) RASKIN (2x)

REGLEMENT DE LA COUPE PROVINCIALE

Saison 2013 -2014

COUPE PROVINCIALE FEMININE ET MASCULINE

Généralités

La coupe est obligatoire aux clubs participant au championnat provincial (excepté les P3D) et aux clubs participant au championnat AIF

Organisation

Les dates et clauses d'organisation des phases finales sont fixées par le comité provincial et seront communiquées lors de l'assemblée générale annuelle.

Les soumissions pour l'organisation de la phase finale sont à rentrer au secrétariat provincial avant le 1^{er} décembre et ne peuvent être inférieures au montant déterminé par le comité provincial (T2 par catégorie).

Le comité provincial examinera les candidatures et attribuera ensuite l'organisation. Le simple fait d'avoir la soumission la plus élevée n'est pas ipso facto un droit d'organisation.

Un cahier des charges (dates, clauses, organisation, soumission minimum...) feront l'objet d'une publication dans le bulletin provincial lors de l'appel d'offre (T2).

Déroulement

Sauf, si autrement spécifié, toutes les réglementations émanant des championnats sont d'application et notamment le droit d'inscription (Fr R5)

Chaque club ayant plusieurs équipes inscrites pour la coupe de la province devra remettre une liste de force spécifique pour cette compétition.

Cette liste de force sera remise avant le début du premier match de coupe et ne pourra en aucun cas être modifiée.

Les rencontres de la coupe de la province se dérouleront impérativement à la date fixée par la commission des rencontres ou avant cette date (en cas d'accord des deux clubs). Les clubs qui auraient préalablement demandés ou acceptés une demande de changement aux calendriers officiels AIF et/ou provincial seront dans l'OBLIGATION de changer la date de la rencontre du championnat.

Le non-respect entraînera le forfait de l'équipe en défaut.

Les premiers tours de la coupe se joueront sous forme de poule dont le nombre d'équipes sera déterminé en fonction du nombre total d'équipes.

Chaque poule sera composée d'un minimum de 3 équipes.

Les demi-finales et finales se dérouleront selon les modalités fixées par le comité provincial.

Les finales se dérouleront le 01 mai.

Trois points (1 point au 5^e set) par set par division (maximum de neuf points par set et maximum de 3 points au 5^e set) seront crédités à l'équipe hiérarchiquement inférieure.

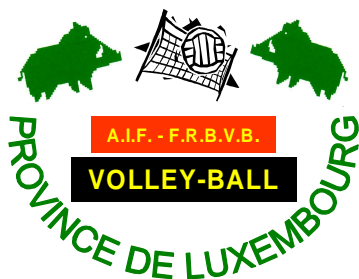
Il peut parfois y avoir des repêchages. Lors d'un nombre impair de qualifiés, la ou les équipes perdantes la ou les mieux classée(s) pourront être repêchées.

Les équipes participantes seront averties du tirage par un avis officiel dans le bulletin provincial et sur le site web.

Obligation du club organisateur

Le club organisateur est tenu de:

- mettre le terrain à la disposition des équipes une heure avant le début des rencontres,
- mettre les feuilles de match à la disposition des équipes 45 minutes avant le début des rencontres,
- se conformer aux obligations du club visité comme en championnat.



Commission Presse

VALENTIN Bernard

Rue de la Laiterie 1

B-6971 Champlon

Tél. : 0498/22 26 60

b.valentin@volleylux.com

Champlon, le 01/08/2013

Procédure de transmission des résultats des matchs.

UTILISATION IMPERATIVE DU PORTAIL AIF <http://www.portailaif.be/club/> POUR LA TRANSMISSION DES RESULTATS.

Pour les clubs n'ayant pas encore d'identifiant prière de se mettre en ordre. Seul ce mode de transmission vers l'AIF est admis.

Pour rappel par défaut le secrétaire est la personne référente. Un code pin lui est attribué en même temps que l'inscription (il est visible dans le menu « vérification du code pin » et peut être modifié). Ce code pin doit être transmis à toutes les personnes qui au sein du club sont susceptibles de s'occuper d'une équipe et donc de transmettre les résultats.

-Pour les équipes AIF

1- Transmission vers l'AIF

- Uniquement directement sur le portail web avant le dimanche 18h à l'adresse <http://www.portailaif.be/club/> Après avoir enregistré un correspondant qualifié du club. (Procédure complète sur le site <http://www.volleylux.com/>)
- Pour les rencontres du dimanche dans le quart d'heure après la fin du match.

2-Transmission vers la presse .

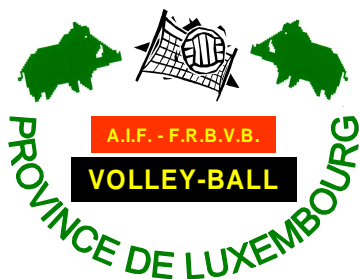
Transmission de préférence par email.

Après tous les matchs : Résultats + scores + commentaire +composition de l'équipe.

Merci à tous les coaches ou correspondants de faire très régulièrement cette démarche vers la presse.

Attention nouveaux numéros de tél..

L'Avenir du Luxembourg	Jean Marc Schonne	0493 555519 084-214717	j.marc.schonne@skynet.be
La Meuse La DH	Vincent Lommel	0494 370460 063 40 28 48	vincent_lommel@yahoo.fr



Commission Presse

VALENTIN Bernard

Rue de la Laiterie 1

B-6971 Champlon

Tél. : 0498/22 26 60

b.valentin@vollelux.com

-Pour les équipes provinciales

1- Transmission vers l'AIF

Idem équipes nationales

2-Transmission vers la presse

Transmission de préférence par email.

Uniquement transmettre à l'Avenir du Luxembourg.

La Meuse ne reprend plus de commentaire mais ponctuellement le journaliste de La Meuse – La DH Vincent Lommel pourra prendre contact avec le correspondant ou le coach d'une équipe.

Correspondant Avenir du Lux pour le volley provincial il s'agit de Mathieu PELTGEN Rue des Bois 27 6870 St Hubert 0475 31 29 15 mathieu_peltgen@hotmail.com

-Communiquer les résultats et commentaires le plus tôt possible et toujours au plus tard le dimanche avant 10h.

- P1 Dames : Résultats + scores match 1°. + le commentaire + la composition des 2 équipes et le nom du coach
- P1 Messieurs : Résultats + scores match 1° + le commentaire + la composition des 2 équipes et le nom du coach + un joueur à mettre en évidence pour un 6 de base provinciale du w-e
- Pour les autres divisions : Résultats + scores match 1°

Merci à tous les coachs ou correspondants de faire très régulièrement cette démarche vers la presse.

		<i>Résultats</i>	<i>Tél.</i>	<i>Fax</i>	<i>Email</i>
AIF		Résultats + scores match première	NON	NON	Directement sur le portail
L'Avenir du Luxembourg	Mathieu Peltgen	Résultats + scores match première + commentaire PID et P1M	0475 312915	non	mathieu_peltgen@hotmail.com